

qui admet que la croyance monothéiste et la liturgie exclusive des images proviennent toutes deux de Moïse, que les prophètes et les prêtres de la race d'Aaron forment deux séries de représentants de la même doctrine, de la même croyance à un Dieu unique, et que c'est l'action réunie de ces deux courants, séparés en partie pendant le schisme, qui a produit la réforme religieuse d'Ézéchias, et je ne doute pas que tout homme de bon sens et de bonne foi ne prononce que la vraisemblance est du côté de l'ancienne histoire, c'est-à-dire du même côté que la tradition et les monuments écrits.

» Que reste-t-il donc en faveur de l'opinion contraire ? Il ne reste qu'une seule chose : l'autorité d'un certain nombre de savants allemands modernes. Mais, à nos yeux, cette autorité est nulle dans le cas présent, d'abord parce que la question du rapport d'antériorité entre la loi de Moïse et les prophètes touche à des faits si grands et si évidents qu'elle est du ressort du bon sens beaucoup plus que de l'érudition de détail, et, en second lieu, parce que, sur le terrain biblique, les critiques rationalistes sont peu dignes de foi, le contact des faits surnaturels leur faisant prendre une espèce de vertige qui se traduit par des hypothèses déraisonnables, que jamais ils n'inventeraient s'il s'agissait d'une histoire profane<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'abbé de Broglie, *L'Unité du sanctuaire dans la religion d'Israël et la date du Pentateuque*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, novembre 1880, p. 101-103 (contre un article de M. Vernes résumant les idées de M. Wellhausen, publié dans le 1<sup>er</sup> numéro de la *Revue de l'histoire des religions*, 1880).

## CHAPITRE VI.

## LES SACRIFICES HUMAINS.

Nous lisons dans l'*Histoire de l'antiquité* de M. Max Dunc-ker : « Nous savons que Jéhovah était invoqué sur les hauteurs et sur les montagnes, qu'il se manifestait par le tonnerre, par les éclairs et par les tremblements de terre, qu'il apparaissait lui-même dans des nuages enflammés et dans le feu, qu'il était un Dieu jaloux et terrible dont la vue faisait mourir. Comme il était antipathique à la génération, tout ce qui sort en premier lieu du sein de la mère lui appartenait, selon une conception antique : les premiers-nés des animaux et de la femme » (ou dans la langue de M. Soury, le *petit de l'homme*<sup>1</sup> comme le petit de l'animal). « Ce droit de Dieu, la substitution des lévites à la place des premiers-nés, l'histoire du sacrifice d'Isaac... prouvent indubitablement qu'il y a eu autrefois chez les Hébreux des sacrifices humains... Jephthé voue sa fille et la sacrifie... Samuel met Agag en pièces devant Jéhovah à Guilgal. Les Gabaonites disent : « Qu'on nous donne sept des enfants (de Saül), afin » que nous les pendions devant Jéhovah à Gibeon... Et ils les » pendirent sur la montagne devant Jéhovah. » Jéhovah n'ordonne point, il est vrai, des sacrifices humains semblables à ceux des tribus de même race, les Ammonites et les Moabites, ou à ceux des Chananéens, mais il prescrit de racheter le premier-né par un sacrifice. La circoncision devait être aussi, ce semble, la représentation d'un sacrifice san-

<sup>1</sup> *Revue des deux mondes*, loc. cit., p. 585 ; *Études historiques*, p. 50.

glant destiné à payer la rançon de la vie de chaque enfant mâle<sup>1</sup>. »

Ces paroles résument tout ce qu'on peut alléguer pour montrer que « rien n'est mieux établi que l'existence des sacrifices (humains) en l'honneur de Jéhovah, et cela jusqu'au temps de Josias, peut-être même jusqu'au retour de la captivité de Babylone<sup>2</sup>. » Nous les avons traduites et citées, parce que M. Soury semble n'avoir fait que les développer et qu'elles nous dispensent de rapporter sa longue amplification. Le critique de la *Revue des deux mondes* n'a oublié qu'une chose, dont M. Duncker a l'impartialité de se souvenir et de tenir compte, pour atténuer la portée de ses premières affirmations, c'est la loi du Lévitique qui défend sous peine de mort d'offrir des sacrifices humains<sup>3</sup>.

Qu'il y ait eu des Israélites assez dénaturés ou assez impies pour immoler leurs enfants à Moloch, l'Écriture nous l'atteste. Les sacrifices humains étaient un des plus grands crimes des races chananéennes, l'un de ceux à cause desquels Dieu les voue à l'extermination<sup>4</sup>. Tous les Israélites ne surent pas échapper à la contagion de ce mauvais exemple, plusieurs se rendirent ainsi coupables d'un double crime contre la nature et contre la volonté expresse de Dieu, mais ce n'est point à Jéhovah qu'ils offrirent ces monstrueux sacrifices et ce n'est pas à la religion du peuple de Dieu qu'il faut les imputer.

L'histoire sainte ne nous offre qu'un exemple où Jéhovah

<sup>1</sup> *Geschichte des Alterthums*, 3<sup>e</sup> édit., Berlin, 1863, t. 1, p. 277-278.

<sup>2</sup> J. Soury, *Revue des deux mondes*, loc. cit., p. 585; *Études historiques*, p. 50.

<sup>3</sup> Lev., xx, 2-5; xviii, 21. Voir aussi Deut., xii, 31; xviii, 10.

<sup>4</sup> Deut., xviii, 10, 12. — Les sacrifices humains paraissent avoir existé aussi à Babylone. Voir G. J. Ball, *Glimpses of Babylonian Religion*. 1. *Human sacrifices*, avec sept cylindres, dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology*, février 1892, t. xiv, p. 149-153.

demande l'homme comme victime, c'est lorsqu'il veut tenter Abraham, et éprouver son obéissance et sa foi. Cette expression de *tentation* (*nissâh*), employée par le texte sacré<sup>1</sup>, suffit à elle seule pour montrer ce que l'auteur de la Genèse pensait des sacrifices humains. La suite du récit fait bien voir également que cette coutume barbare était condamnée de Dieu<sup>2</sup>. L'oblation d'Isaac n'est pas un sacrifice humain, puisqu'il n'y a pas eu d'homme immolé et que le ciel même s'est opposé à cette immolation; elle est une épreuve pour Abraham et, pour sa postérité, un enseignement, qui, du temps de Moïse, deviendra une loi formelle, interdisant d'honorer par le sang humain, non point Jéhovah, car le législateur ne suppose pas qu'une telle pensée puisse entrer dans l'esprit de son peuple, mais Moloch, un dieu étranger. Les expressions mêmes dont se sert le Deutéronome montrent que les Israélites considéraient les sacrifices humains comme un usage étranger et non comme un usage national. L'Écriture ne pourrait alléguer ce crime comme le motif de la réprobation de ces peuples, chassés au profit des Israélites, si ceux-ci avaient été coupables des mêmes forfaits<sup>3</sup>.

L'immolation de la fille de Jephthé par son père, est un acte isolé, le seul de ce genre dont il soit question dans la

<sup>1</sup> Gen., xxii, 1.

<sup>2</sup> « Der Vorgang bezeugte und verkündete deutlich, dass Jahve von seinem Volke kein Menschopfer verlangte dass es ihm aber in Gottesfurcht und Gehorsam das stellvertretende Thieropfer darbringen sollte. Er suchte es damit von den furchtbaren Baalsopfern hinwegzulocken und zu reinem Glauben, zu reinerer Sitte zu bekehren. Damit war eine scharfe Scheidung Jahve's und Baals vollzogen. » H. Riegel, *Die Opferungen des Isaak und der Iphigenie*, dans l'*Allgemeine Zeitung, Beilage*, 16 avril 1890, p. 2, col. 1.

<sup>3</sup> Deut., xii, 31. Cf. Lev., xx, 2. « Quiconque des enfants d'Israël, ou des étrangers qui demeurent en Israël consacra ses enfants à Moloch, sera puni de mort. »

Sainte Écriture<sup>1</sup>. Il est condamnable et condamné. « Ce vœu fut insensé, lisons-nous dans saint Thomas, et son exécution fut impie<sup>2</sup>. » Il n'est pas plus imputable à la religion d'Israël que les crimes commis depuis le christianisme, sous prétexte de religion, par des gens trompés ou fanatiques. Serait-il légitime de prétendre que le catholicisme fait assassiner les rois, parce que Jacques Clément a poignardé l'infortuné Henri III<sup>3</sup> ?

Samuel n'immola pas Agag à Jéhovah, mais devant Jéhovah, selon l'expression du texte hébreu, qui marque par là que Dieu, au regard de qui rien n'échappe, fut le témoin de cette exécution<sup>4</sup>. Il suffit de lire le chapitre xv du premier livre de Samuel, pour se convaincre que la mort d'Agag fut une mesure politique, non un sacrifice religieux. Samuel avait ordonné à Saül de faire aux Amalécites une guerre d'extermination et de n'épargner la vie de personne. Le roi d'Israël fit passer, en effet, au fil de l'épée tout le peuple vaincu, mais poussé par un sentiment d'avarice, il réserva comme butin ce qu'il y avait de meilleur dans les troupeaux, les meubles et les vêtements, et conserva le chef des ennemis. Cette conduite déplut tellement au Seigneur qu'il ré-

<sup>1</sup> Nous nous sommes déjà occupés, partie II, livre II, chapitre VIII, t. III, p. 169-171, de l'immolation de la fille de Jephté.

<sup>2</sup> « In vovendo fuit stultus, quia discretionem non habuit, et in reddendo impius. » S. Thomas, *Summa theolog.*, 2<sup>da</sup> 2<sup>da</sup>, quæst. 88, art. 2, ad 2<sup>um</sup>. Saint Thomas cite ces paroles comme étant de saint Jérôme. On ne les trouve pas dans les OEuvres de ce Père, mais il blâme néanmoins le vœu de Jephté, *Adv. Jovin.*, I, 23, Migne, *Patr. lat.*, t. XXIII, col. 242. Cf. *In Jerem.*, VII, 30-31, t. XXIV, col. 735; *Epist. cxviii ad Julian.*, t. XXII, col. 964.

<sup>3</sup> Voir Billuart, *Summa sancti Thomæ, Tractatus de religione, digressio historica de voto Jephthæ*, édit. d'Utrecht, 1769, t. XII, p. 291-297.

<sup>4</sup> I Sam. (I Reg.), XV, 33, לִפְנֵי יְהוָה, *lifné Yehôvâh*, « sub oculis Dei, dit Gesenius, *Thesaurus*, t. I, p. 579, id est Jova præsentis et teste. »

puta Saül. Ce fut pour réparer la désobéissance de ce prince que le prophète mit à mort le roi des Amalécites. Un homme peu au courant des usages des Hébreux est seul capable d'imaginer qu'un idolâtre ait été considéré comme une victime digne d'être offerte à Jéhovah, puisque la loi défendait sévèrement d'offrir une victime qui n'aurait pas été pure et sans défaut. Les Chananéens eux-mêmes étaient si pénétrés de l'idée qu'une victime innocente pouvait seule être agréable à la divinité, qu'ils choisissaient des enfants comme hosties dans leurs sacrifices barbares.

Ce n'est point par religion, c'est par vengeance que les Gabaonites firent périr sept membres de la famille de Saül, considérés par eux comme responsables de la conduite injuste de ce roi à leur égard. Il faut être bien à court d'arguments pour transformer des hommes criminels, ou considérés comme tels, en victimes religieuses, un supplice en sacrifice et une potence en autel.

Mais, demande M. Soury, « qu'est-ce que la consécration des premiers-nés à Jahveh? Qu'est-ce surtout que la circoncision, sinon une transformation de ces sacrifices (humains), amenée fatalement par l'adoucissement des mœurs<sup>1</sup>? »

La circoncision, antérieure au sacrifice de la fille de Jephté, antérieure même au sacrifice d'Isaac, qui ne fut conduit au mont Moriah pour y être immolé, que plusieurs années après avoir été circoncis, ne peut en aucune façon être une transformation des sacrifices humains. L'Écriture nous apprend ce qu'elle est en nous racontant son institution : « Tout mâle parmi vous sera circoncis, dit Dieu à Abraham, ... et ce sera un signe de l'alliance qui existe entre moi et vous<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Revue des deux mondes loc. cit.*, p. 587; *Études historiques*, p. 52-53.

<sup>2</sup> Gen., XVII, 10-11. Voir notre tome I, p. 479.

La consécration des premiers-nés au Seigneur n'est pas davantage un souvenir des sacrifices humains : « Tu rachèteras le premier-né de tes enfants, dit la loi de Moïse. Et quand ton fils t'interrogera un jour en disant : Pourquoi cela? tu lui répondras : Parce que Jéhovah nous a fait sortir de l'Égypte, de la maison de la servitude, par la force de son bras. Car, lorsque le Pharaon s'endurcit et refusa de nous laisser partir, il arriva que Jéhovah tua tous les premiers-nés de la terre d'Égypte, depuis le premier-né de l'homme jusqu'au premier-né de la bête; c'est pourquoi je sacrifie à Jéhovah tous les animaux mâles qui naissent les premiers, et que je rachète tous les premiers-nés de nos enfants<sup>1</sup>. »

M. Soury se flatte d'avoir découvert dans Isaïe une preuve nouvelle de l'existence chimérique des sacrifices humains en l'honneur de Jéhovah. S'il n'a pas spéculé sur l'ignorance générale des langues sémitiques en France, il nous a donné un rare exemple de la légèreté avec laquelle ce critique, qui affecte tant de rigueur et de sévérité, se permet de traiter le texte sacré. « Pendant toute la durée de la monarchie, dit-il, des sacrifices (humains) ont eu lieu dans les royaumes d'Israël et de Juda, surtout dans la vallée de Ben-Hinnôm, près de Jérusalem, au sud de la montagne de Sion. Là se trouvait le fameux Tophet, sorte de pyrée ou foyer sacré, entretenu par des prêtres. Voici quelques paroles d'Isaïe, auxquelles on n'a peut-être pas accordé toute l'attention qu'elles méritent, car elles me semblent ne laisser aucun doute sur la nature du Tophet : « Oui, depuis hier (longtemps) » Tophet est préparé, il est préparé pour Moloch, il est profond et large. Son bûcher a du feu et du bois en quantité. » *L'haleine de Jahveh brûle comme un torrent de soufre.* » C'est dans ce bûcher que les Hébreux<sup>2</sup> jetaient leurs pre-

<sup>1</sup> Exod., xiii, 13-15.

<sup>2</sup> Is., xxx, 33.

miers-nés. Jahveh, la flamme du sacrifice, dévorait ces offrandes<sup>1</sup>. »

Ainsi parle M. Soury. Il est difficile d'accumuler plus de contresens en si peu de mots. Premier contresens : le mot Tophet, employé par Isaïe, ne désigne pas cette partie de la vallée de Ben-Hinnôm appelée Tophet; c'est une expression figurée pour désigner un lieu où l'on brûle des cadavres. Tel est le sens que Fürst donne à ce mot, dans sa *Concordance hébraïque* et dans son *Dictionnaire*<sup>2</sup>; tel est le sens que lui donnent, sans exception, tous les meilleurs hébraïsants de l'Allemagne.

Second contresens : il n'est pas question, dans Isaïe, de Moloch, mais du roi d'Assyrie, ce qui est fort différent. Tous les interprètes modernes sont d'accord là-dessus. M. Soury a changé le texte massorétique de la Bible, qui porte non pas Molek (Moloch), ce qui dans ce passage n'aurait aucun sens, mais Mélek, le roi (d'Assyrie), c'est-à-dire Sennachérib.

Troisième contresens : « L'haleine de Jéhovah brûle comme un torrent de soufre, » traduit M. Soury, qui pour faire ressortir toute l'importance de ce membre de phrase l'a fait imprimer en italiques. — Le texte porte : « Le souffle de Jéhovah, comme un torrent de soufre, l'allume (ce bûcher). » Notre traducteur a donné au verbe hébreu (*bâ'ar*) le sens de brûler, tandis qu'il signifie ici allumer, embraser, et il a oublié ou omis le complément du verbe (*bâh*), c'est-à-dire, le pronom, remplaçant le bûcher, qui empêche de donner à la phrase le sens qui lui est attribué.

Enfin, indépendamment de ces contresens de détail, la

<sup>1</sup> *Revue des deux mondes*, loc. cit., p. 586. M. Soury a supprimé ce passage dans ses *Études historiques*, cf. p. 51.

<sup>2</sup> J. Fürst, *Concordantia Librorum Veteris Testamenti*, in-f°, Leipzig, 1840, p. 1222; *Hebräisches Handwörterbuch*, 2<sup>e</sup> édit., 2 in-8°, Leipzig, 1863, t. II, p. 541.

traduction tout entière n'est dans son ensemble qu'un contresens, car le prophète ne parle aucunement des sacrifices humains, mais de la combustion des cadavres. Une des règles les plus élémentaires, les plus simples et les plus incontestables de la critique, c'est de déterminer le sens des phrases par le contexte ou par les antécédents et les conséquents. Or, notre critique, ici comme en plusieurs autres endroits, a complètement oublié cette règle. Sans cela, il ne serait point tombé dans ces énormes bévues, car il est impossible de donner deux explications différentes à ce chapitre xxx d'Isaïe. Le prophète y blâme les Juifs qui mettent leur confiance dans l'Égypte et qui comptent sur elle pour les défendre contre les Assyriens. Ce ne sont point les hommes, c'est Jéhovah lui-même qui les délivrera de ces ennemis :

Assur tremblera à la voix de Jéhovah,  
Il sera frappé par la verge (de Dieu)...  
Déjà un lieu est tout prêt pour brûler (les cadavres des  
soldats assyriens);  
Il est préparé même pour le roi (Sennachérib);  
Le bûcher est profond et large,  
Il a du feu et du bois en quantité;  
C'est le souffle de Jéhovah qui l'allume  
Comme un torrent de soufre<sup>1</sup>.

Tout ce que nous venons d'avancer ici contre M. Soury est soutenu unanimement par tous les exégètes de l'Allemagne, soit chrétiens, soit rationalistes, et, pour ne citer ici que les plus renommés, par Gesenius, Knobel, Hitzig, Ewald, Franz Delitzsch<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Is., xxx, 31-33.

<sup>2</sup> Gesenius, *Der Prophet Jesaia*, t. I, p. 880; t. II, p. 74; Knobel, *Jesaia*, dans le Manuel exégétique rationaliste de Hirzel, 2<sup>e</sup> édition, in-8°, Leipzig, 1834, p. 230; Hitzig, *Der Prophet Jesaia*, p. 337; Ewald, *Die*

On peut juger maintenant combien les écrivains qui commettent de pareilles étourderies et tombent dans des erreurs aussi grossières que celles que nous venons de relever sont peu autorisés à parler au nom de la philosophie et de la science.

*Propheten der alten Bundes*, 1867-1868, 2<sup>e</sup> édit., t. I, p. 437 et 441. Ces quatre exégètes sont les quatre rationalistes les plus célèbres qui aient commenté Isaïe. Parmi les protestants orthodoxes, voir Franz Delitzsch, *Commentar über den Prophet Jesaia*, 2<sup>e</sup> édit., 1869, p. 344-345. On peut voir pour les commentateurs catholiques, Schegg, *Der Prophet Jesaia*, t. I, p. 316.